

Information aux familles sur l'association sportive Sophie Barat



- L'inscription à l'association sportive peut se faire toute l'année selon les effectifs atteints et se fait principalement en début d'année. Se renseigner auprès du professeur d'EPS responsable de l'activité.
- Le PASS + (dispositif du département des Hauts-de-Seine) est gratuit et accessible **pour tous les élèves de Sophie Barat**. Ci-après une vidéo de présentation du dispositif :

<https://vimeo.com/548391101/60bb11617e>

ATTENTION : Sélectionnez une des 3 activités affichées, même si elle ne correspond pas à l'activité de votre inscription.

- Chaque enseignant est libre d'organiser les modalités d'inscription de l'activité dont il est responsable. Les familles doivent porter une attention particulière à la fiche d'inscription qui détaille la marche à suivre et documents à fournir (différents selon l'activité).
- Chaque élève peut venir faire 1 séance d'essai dans les activités qu'il souhaite durant le mois de Septembre sur autorisation parentale, et pourra s'inscrire à plusieurs activités ayant une compatibilité horaire, et bénéficiant d'une réduction de 20€ à partir de la 2eme inscription.
- L'association sportive est l'éducation à la vie associative, source de développement de l'autonomie et de la responsabilité. Pour cela, chaque élève s'engage à respecter la charte de l'AS, et s'engage pleinement et assidument durant toutes les séances de l'année scolaire (toute absence devra être justifiée auprès du professeur d'EPS responsable de l'activité).
- Les fiches d'inscription seront disponibles dès la rentrée sur le site internet de l'établissement et/ou auprès de votre professeur
- Un changement d'activité ne se fera que de manière exceptionnelle

Une information sera donnée dans chaque classe par le professeur d'EPS référent.